

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTESÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2019

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>en exercice..... 61 présents..... 48 procurations..... 6 absents ..... 7 Suffrage exprimé ... 54</p>	<p><b>L'an deux mille dix-neuf, le DIX AVRIL, à vingt heures et trente minutes,</b></p> <p>Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 4 Avril 2019 et par affichage du 4 Avril 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de <b>M. Luc STREHAIANO</b>, Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.</p>
---	---

Etaient présents :

- **Andilly :**
- **Attainville :**
- **Bouffémont :**
- **Deuil-la Barre :**

- **Domont :**
- **Enghien-Les-Bains :**
- **Ezanville :**
- **Groslay :**
- **Margency :**
- **Moisselles :**
- **Montlignon :**
- **Montmagny :**
- **Montmorency :**
- **Piscop :**
- **Saint-Brice-sous-Forêt :**
- **Saint-Gratien :**

- **Saint-Prix :**
- **Soisy-sous-Montmorency :**

Daniel FARGEOT,  
Odette LOZAÏC,  
Claude ROBERT, Michel LACOUX,  
Muriel SCOLAN, Dominique PETITPAS, Gérard DELATTRE, Virginie FOURMOND, Bertrand DUFOYER, Fabrice RIZZOLI,  
Frédéric BOURDIN, Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Paul-Edouard BOUQUIN,  
Philippe SUEUR, François HANET, Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON,  
Alain BOURGEOIS, Agnès RAFAITIN-MARIN, Pierre GREGOIRE,  
Joël BOUTIER, Christine MORISSON,  
Christian RENAULT,  
/  
/  
Patrick FLOQUET, François ROSE, Luc-Eric KRIEF,  
Michèle BERTHY, Thierry OLIVIER, Muriel HOYAUX, Christian ISARD, Marie MOREELS, Jean-Pierre DAUX,  
Christian LAGIER,  
Alain LORAND, William DEGRYSE, Virginie HENNEUSE, Patrick BALDASSARI, Didier ARNAL,  
Jacqueline EUSTACHE-BRINIO (à partir du rapport n°9), Karine BERTHIER, Jean-Claude LEVILAIN (à partir du rapport n° 8), Natacha VIVIEN,  
Jean-Pierre ENJALBERT,  
Luc STREHAIANO, Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, Bania KRAWZYK,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Fabrice FLEURAT à Jean-François AYROLE ; Alain GOUJON à Luc STREHAIANO ; Julien BACHARD à Jacqueline EUSTACHE-BRINIO (à partir du rapport n°9) ; Didier LOGEROT à Karine BERTHIER ; Gérard BOURSE à Jean-Pierre ENJALBERT ; François ABOUT à Christiane LARDAUD.

Absents : Michel BAUX ; Marc POIRAT ; Véronique RIBOUT ; Fabienne PINEL ; François DETTON ; Julien BACHARD (aux rapports n° 1 à 8) ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO (aux rapports n° 1 à 8) ; Jean-Claude LEVILAIN (aux rapports n° 1 à 5) ; Anne BERNARDIN, Laura BEROT.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Madame Muriel HOYAUX est désignée pour remplir cette fonction.

PROMOTION DU TOURISME

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DES ARTS (CDA) D'ENGHIEN- LES-BAINS POUR LA CREATION D'UNE APPLICATION DE BALADES GEOLOCALISEES EN FORET DE MONTMORENCY**

EXPOSE DES MOTIFS

*La communauté d'agglomération PLAINE VALLÉE détient depuis le 1er Janvier 2016 la compétence relative à « la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » au titre de ses interventions obligatoires en matière de développement économique.*

H.

*Dans ce cadre, PLAINE VALLÉE s'est engagée dans la création d'une offre de balades innovantes en forêt domaniale de Montmorency matérialisée dans une application mobile.*

*PLAINE VALLÉE souhaite en effet s'appuyer sur les ressources historiques et culturelles de son patrimoine afin d'initier le développement de l'économie touristique.*

*Le CENTRE DES ARTS est une ressource incontournable en matière d'art numérique et de digital. Par son action dans le domaine de l'innovation numérique des arts visuels, des arts de la scène et du cinéma et son rôle dans le développement de l'économie digitale, il concoure au rayonnement du territoire et caractérise le dynamisme de ce dernier. Le caractère digital et innovant du projet de PLAINE VALLÉE correspond aux objectifs du CENTRE DES ARTS pour la promotion des arts numériques en qualité de Scène numérique conventionnée.*

*Le partenariat s'organise autour des deux axes suivants :*

- *L'enregistrement de certains contenus audio*
- *La communication et la promotion du projet initié par PLAINE VALLÉE*

*Le conseil d'exploitation de l'Office du Tourisme Intercommunal réuni le 4 avril 2019 a émis un avis favorable.*

*Il est demandé au Conseil de Communauté d'approuver les termes du projet de convention et d'autoriser sa signature par le président.*

## **CECI EXPOSE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté n° A 15-592-SRCT du Préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**VU** l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération« PLAINE VALLEE »

**CONSIDERANT** les objectifs de promotion des arts numériques partagés par la communauté d'agglomération et le Centre des Arts d'Enghien- les-bains;

**CONSIDERANT** l'intérêt que présente la mise en place d'un partenariat autour de projets permettant la mise en valeur des ressources historiques et naturelles du territoire de PLAINE VALLEE,

**CONSIDERANT** le projet de convention organisant un partenariat autour de différents axes,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission des finances et de l'administration générale en date du 2 Avril 2019,

**CONSIDERANT** l'avis favorable du conseil d'exploitation de l'office de tourisme intercommunal en date du 4 avril 2019,

**H**

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190410-DL2019-04-10_14 -DE Date de télétransmission : 15/04/2019 Date de réception préfecture : 15/04/2019
--

Ayant entendu l'exposé de Monsieur SUEUR présentant le projet de délibération,

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes de la convention ci-jointe fixant les modalités d'un partenariat entre PLAINE VALLEE et le CENTRE DES ARTS.

**AUTORISE** le Président à signer ladite convention et tous actes découlant de son exécution.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Président,



Acte publié ou notifié le 17/04/2019  
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services.

  
Patricia GIROT

Accusé de réception en préfecture  
095-200056380-20190410-DL2019-04-10\_14  
-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2019  
Date de réception préfecture : 15/04/2019



**Acte à classer**

DL2019-04-10\_14

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-04-15T18-04-14.00 ( MI216410347 )

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190410-DL2019-04-10\_14-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Signature d'une convention de partenariat avec le Centre des Arts (CDA) d'Enghien-les-Bains pour la création d'une application de balades géolocalisées en forêt de Montmorency

Date de décision : 10/04/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communesActe : 14 Tourisme Convention  
Partenariat avec CDA  
Enghien Balades  
géolocalisées.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

14.1 Annexe Convention Type PJ : 99\_DE - Délibération  
Centre des Arts.PDF [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 15/04/19 à 18:04

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 15/04/19 à 18:04

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 15/04/19 à 18:10

